



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 mai 2021
DOSSIER N° 2021 CP05 A 02 12

Objet : Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) : soutien du Département aux projets d'Echirolles et du Trièves et adhésion aux associations de préfiguration des entreprises à but non lucratif.

Politique : Cohésion sociale

Programme :

Opération :

Service instructeur : DSO/IVE

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 mai 2021

DOSSIER N° 2021 CP05 A 02 12

Numéro provisoire : 2739 - Code matière : 7.5

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :Administration générale - autoriser l'adhésion à des associations et organismes divers.

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 31-05-2021

Exécutoire le : 31-05-2021

Publication le : 31-05-2021

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2021 CP05 A 02 12,

Vu l'avis de la Commission de l'action sociale et des solidarités,

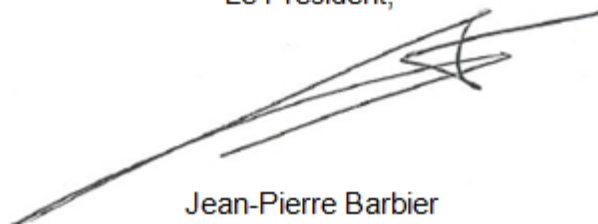
DECIDE

au regard des engagements pris par le Département et des objectifs de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) :

- d'approuver le soutien du Département de l'Isère aux candidatures des territoires isérois souhaitant expérimenter le dispositif TZCLD (Trièves et Echirolles Ouest) ;
- d'approuver l'adhésion du Département de l'Isère aux associations "SOLEEO" (Solidarité pour l'Emploi à Echirolles Ouest) et « Pep's Trieves » qui contribueront à la construction des futures candidatures à l'expérimentation TZCLD ;
- d'approuver la participation financière du Département de l'Isère aux futures expérimentations, dont les modalités devraient être fixées par le futur décret d'application de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation TZCLD.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier